

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOYRAZÈS,**

*Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,  
Vu la volonté de la succession VALIERE de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique à caractère de voie et la parcelle cadastrée section AN n° 64,  
Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Cyril TEYSSÉDRE Géomètre-Expert à RODEZ (12) en date du 09/04/2024, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017).*

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La limite de propriété est déterminée suivant la ligne : 40 (Axe arbre) - 220 (Axe poteau béton).

Le plan ci-annexé, dressé le 05/04/2024, par le Géomètre-Expert soussigné à l'échelle du 1/250 sous la référence 17822 permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets définie par le présent procès-verbal.

Nature des limites : La clôture est privative, elle est rattachée à la parcelle AN 64.

**Article 2 :** La limite de fait correspond à la limite de propriété (voir article 1).

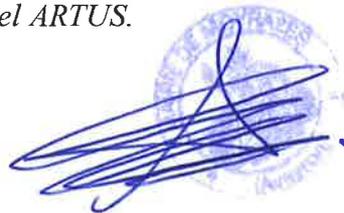
**Article 3 :** La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au(x) riverain(s) concerné(s) et à la SELARL Georges LABROUE à RODEZ (12).

**Article 5 :** Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Moyrazès, le 7 mai 2024.

*Le maire,*  
*Michel ARTUS.*



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Alignement individuel parcelle AN 64 au droit VC La Vernière

.....  
Date de décision: 07/05/2024

Date de réception de l'accusé 17/05/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240507\_A031

Identifiant unique de l'acte : 012-211201629-20240507-20240507\_A031-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 2 .2 .6

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols  
arrêté d'alignement

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 20240507 Arrêté A031 Alignement AN 64 La Vernière.pdf ( 99\_AR-012-211201629-20240507-20240507\_A031-AR-1-1\_1.pdf )

Annexe : 20240507 Arrêté A031 Annexe Plan.pdf ( 99\_AR-012-211201629-20240507-20240507\_A031-AR-1-1\_2.pdf )

Annexe A031 du 07052024 : Plan

